FRC 1.362.1.D

Case
FRC
13524

PROJET

POUR LA FORMATION D'UN CORPS D'OUVRIERS D'ÉTAT,

Pour les travaux des routes, des canaux et autres constructions.

PAR ANTOINE, ANCIEN INGÉNIEUR, A DIJON.

EXTRAIT DU N°. 124 DU *JOURNAL DES BATIMENS ET DES ARTS.*

SE TROUVE A DIJON,
Chez COQUET, libraire;

Et à PARIS, au Bureau d'abonnement du JOURNAL DES BATIMENS rue de Sèves, n°. 1039, F. G.

BRUMAIRE AN X.

PROJET

POUR LA FORMATION D'UN CORPS D'OUVRIERS D'ÉTAT.

Les ouvrages publics se mettent ordinairement en délivrances : ce moyen a des incouvéniens nombreux.

Les ingénieurs ont toujours vu, avec peine, toutes les lenteurs, les pitoyables exécutions, les injustices faites aux manœuvres, ainsi que les procédés quelquefois peu délicats de quelques adjudicataires. Je n'entreprendrai pas de prouver ce que j'avance ici, par des faits, quoi qu'un service de quarante années m'en ait suffisamment appris. Je ne veux pas non plus faire la critique de la conduite de qui que ce soit, d'autant qu'il y a de nombreuses exceptions à faire entre les personnes dont je parle. Mais il est important aujourd'hui de tâcher d'indiquer un moyen de sortir des embarras immenses, où se trouvent les administrations départementales, sur le fait des ouvrages publics.

Par les adjudications tranchées aux personnes reconnues en état de faire les travaux, on s'est jetté par les sous-marchés, dans la foule de gens qui ne peuvent remplir leurs engagemens, et qui mettent à couvert les adjudicataires connus.

THE NEWBERRY LIBRARY

Sous prétexte de donner les constructions à faire aux personnes instruites, sûres et méritant la confiance générale, on a admis des protégés, qui, par leur conduite, les remises, les rétrocessions et sous-marchés, ont bien sçu améliorer leurs affaires, sans qu'ils ayent eu besoin ni de talent, ni d'avance de fonds, ni de se donner aucune peine de direction et de surveillance.

La peine de détention, qui étoit prononcée ci-devant pour les non-exécutions d'ouvrages, a été un remède qui a eu trés-peu de succès, parce qu'il étoit extrême et trop violent : il éloïgnoit les citoyens des affaires publiques. Il a encore d'autres inconvéniens si majeurs, qu'il est sage et nécessaire de n'y plus songer.

Les délivrances à folles-enchères ne valent pas mieux; le premier adjudicataire se fait représenter par un prête-nom, ou bien il ne s'en présente point de nouveau; les traîneries ne font que se lier les unes à la suite des autres; les ateliers sont déserts; les dégradations réparables d'abord, demandent à la fin de nouvelles constructions, dont les frais deviennent immenses.

Si nous écoutons le gros du peuple des villes, il faut rétablir la corvée des grands chemins; et si nous prêtons tant soit peu l'oreille au gros du peuple des campagnes, il faut que les villes qui ne peuvent se suffire pour vivre, payent, en dernière analyse, les travaux publics par des droits sur leur consommation. Sottises de part et d'autre; et des maux incalculables seroient les suites de l'un ou l'autre plan.

Il faut cependant, en y faisant bien attention, un service aussi sûr, régulier, prompt, vigoureux et savamment combiné, que le doit être le service militaire, et de plus satisfaisant pour les *ouvriers de l'état*, les administrateurs, les chefs conducteurs,

et généralement pour tous les citoyens de la république. Le service de paix exige, comme celui de guerre, des moyens qui ne puissent jamais manquer, et entièrement hors de toutes dépendances des particuliers. Le gouvernement doit se procurer les facilités de le mouvoir à son gré.

Le moment est propice pour y parvenir.

La formation d'un corps, qui aurait plusieurs formes militaires et d'autres absolument civiles, lequel se répandroit sur toute l'étendue de la république, seroit, ce me semble, d'un grand avantage. On en casserneroit des pelotons dans tous les lieux où se trouvent établis les relais de poste. Ils pourroient être très-facilement coupés, dans des proportions si justes, avec les travaux qui seroient à faire, qu'il ne s'en suivroit aucune espèce de perte.

Les réformes qui sont à faire dans les troupes, peuvent fournir abondamment, pour ce projet, tout ce qu'il faut, tant en hommes qu'en chevaux. Par une paye honnête, de bons habits, des logemens salubres, des jours de repos assez nombreux, il sera possible de faire un sort désirable à un grand nombre d'individus. Il faut que *l'ouvrier de l'état* ait une existence au moins aussi bonne que le domestique de charrue, que le compagnon d'un ouvrier de peine, et enfin que la sureté, la tranquillité sur les moyens de subsister y attire l'homme qui, quelquefois, se dégraderoit dans sa conduite par le manquement d'ouvrage. Les *ouvriers de l'état* seront célibataires, ne pourront déserter de leur poste; mais ils obtiendront des congés temporaires et définitifs avec facilité et suivant certaines règles.

Pour faciliter le travail, chaque *ouvrier d'état* ne fera qu'une seule et très-simple sorte d'ouvrage;

il sera pionnier pour remuer la terre ; un autre carrayeur pour tirer la pierre; celui-ci voiturier ; l'autre dragueur pour nétoyer les routes et cours d'eaux, ou bien poseur pour consolider les constructions. Chacun d'eux ne faisant jamais que la même chose, s'en acquittera toujours bien, avec moins de peine et moins de temps.

Ils seront abondamment fournis d'excellens outils, et quoique les machines, pour casser la pierre, au moyen des marteaux, des marlins ou des masses, n'ayent pas réussi, on peut compter que, soit par des pilons, ou des moutons, ou de très-grosses vis de pression, dont les petits casses-noisettes présentent l'idée, on obtiendra surement un bon cassage; mais ce qui sera excellent, sera l'usage des moutons sur roulettes, pour massiver couche par couche les réchargemens qui, aujourd'hui, tant vuides que pleins, ne valent absolument rien. Les gros cylindres et des glissoires très-puissants, pour dresser et niveler, seront encore très-bons, ainsi qne bien d'autres équipages, dont le plan que je propose facilitera l'adoption ; pour du tout produire une économie prodigieuse.

On répète continuellement que les soldats romains étoient à volonté ou militaires, ou *ouvriers d'état*, suivant le besoin. Voil en quoi ce que je projette se rapproche singulièrement et autant que la situation actuelle des choses peut le permettre. Le Français aura plus de liberté que le Romain, sera infiniment mieux traité et ne sera engagé qu'à peu près autant de temps qu'il y trouvera son intérêt, et que le gouvernement le trouvera indispensable, pour le bien-être de tous.

Dans les villes où il y a relais de poste, il reste encore de grandes ressources pour caserner les *ou-*

vriers d'état, dans les ci-devant monastères qui ne sont point détruits. Dans les villages sur les routes, on peut louer des maisons qui ne seraient pas considérables, puisque les gros pelotons de ces travailleurs se trouveroient nécessairement casernés dans les villes, où sont ordinairement les croisées et embranchemens qui y multiplient les chemins.

Pour que les *ouvriers d'état* ne puissent nuire aux travaux de la campagne et au contraire y coopérer, on pourra suspendre ou modérer leur activité pendant les fauchaisons, les moissons et les vendanges. Et au contraire, pendant les saisons mortes, adjoindre aux *ouvriers d'état* les citoyens libres qui manqueroient d'ouvrage; ce qui produiroit les bons effets qu'on a sçu tirer des ateliers de charité, sans nuire aux ateliers des particuliers et aux fabriques, qu'on doit toujours protéger.

Il est facile d'imaginer les réglemens qu'on peut adopter pour organiser ce corps important, et peut-être indispensable, des *ouvriers d'état*; on peut le composer de sorte à pouvoir devenir un des plus puissans ressorts de la prospérité de la France. Mais il ne faut jamais perdre de vue que, de tous les gouvernemens, le meilleur est celui qui sait le mieux occuper utilement les hommes par le travail, et encourager le travail par les récompenses.

ANTOINE, *ancien ingénieur en chef des ponts et chaussées, membre de différentes societés des sciences et arts.*

DE L'IMPRIMERIE DU JOURNAL DES BATIMENS CIVILS.